

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 26 avril 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 20 avril 2021, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 05 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est levée à 21 h 42.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier, M. Travers, Mme Brière, M. Nadesan (à partir de 17 h 12), Mme Andro, M. Chapellon, Mmes Noisette, Boukhenoufa, M. Careil, Mmes Papillion, Faucheux (jusqu'à 21 h 26), MM. Morel, Desmots, Mme Deniaud, M. Fouillère, adjoints ; MM. Guillotin, Puil, Bourcier, Mmes Phalippou, Letourneux, M. Hamon, Mme Rousset, MM. Stephan, Lahais, Theurier, Gombert, Mmes Caroff-Urfer, Gandon, MM. Le Brun (à partir de 18 h 01), Compagnon, Mme Jehanno, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : M. Sémeril représenté par Mme Appéré, M. Le Bougeant représenté par Mme Rousset, Mme Bouchonnet représentée par M. Nadesan (à partir de 17 h 12), M. Monnier représenté par Mme Papillion, Mme Hakni-Robin représentée par M. Hervé, M. Pinchard représenté par M. Desmots, M. Jannin représenté par Mme Brière, Mme Marie représentée par Mme Letourneux, Mme Béchet représentée par Mme Rougier, Mme Pellerin représentée par M. Fouillère, Mme Casacuberta-Palmada représentée par Mme Deniaud, Mme Binard représentée par M. Guillotin, Mme Condolf-Férec représentée par M. Travers, M. Goater représenté par M. Careil, Mme Frisque représentée par Mme Faucheux (jusqu'à 21 h 26 – rapports 94 à 146), M. Roullier représenté par M. Lahais, M. Boudes représenté par M. Chapellon, M. Brossard représenté par M. Bourcier, Mme Zamord représentée par M. Theurier, Mme Lemeilleur représentée par M. Stephan, Mme Tonon représentée par Mme Boukhenoufa, Mme Koch représentée par Mme Phalippou, M. Jeanvrain représenté par Mme Noisette, Mme Affilé représentée par M. Lahais, M. Cressard représenté par M. Gombert, Mme Id-Ahmed représentée par M. Compagnon, M. Boucher représenté par M. Compagnon, M. Dulucq représenté par Mme Gandon.

ABSENTS sans procuration de vote : M. Nadesan (jusqu'à 17 h 12 – rapport 94), Mme Faucheux (à partir de 21 h 26 – rapports 147 et 148), Mme Bouchonnet (jusqu'à 17 h 12 – rapport 94), Mme Frisque (à partir de 21 h 26 – rapports 147 et 148), M. Le Brun (jusqu'à 18 h 01 – rapport 94).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 94, 100, 120, 121, 95 à 99, 101 à 119, 122 à 148.

Mme Deniaud est nommée secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 29 mars 2021 est adopté.

Le conseil municipal :

94	Compte rendu sommaire du 29 mars 2021 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 26 avril 2021 – Hommage à la fonctionnaire de police assassinée à Rambouillet	Unanimité
	Adopte le Compte rendu sommaire du 29 mars 2021	
100	Sports et jeunesse – Centre aqualudique de Villejean – Construction neuve – Programme – Enveloppe financière – Concours restreint de Maîtrise d'œuvre – Composition du jury - Approbation	Unanimité
	<p>1 - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle et le programme relatifs à la construction du centre aqualudique de Villejean</p> <ul style="list-style-type: none">* Le centre aqualudique d'une surface plancher d'environ 4 050 m² regroupera un espace bassins (un bassin sportif de 25 m, un bassin ludique et d'apprentissage, une pataugeoire, un splashpad intérieur, deux toboggans, ainsi que les plages qui leurs sont associées) ainsi que des locaux annexes pour les baigneurs (vestiaires notamment), pour le public et les accompagnateurs ainsi que pour les équipes administratives et de service* L'espace extérieur sera constitué d'un solarium végétal et de plages minérales, d'un splashpad et d'un pentagliss, d'un parvis, d'une cour de service et d'un bassin de rétention, d'un espace food-truck, de zones de stationnement deux roues et véhicules légers, et de zone de dépose cars et véhicules légers. Cet espace représentera une surface d'environ 4 700 m²* L'ambition environnementale de cet équipement est élevée, avec une très haute performance notamment dans les domaines de l'énergie, du carbone, de la biodiversité et de la gestion de l'eau* Le coût global de l'opération est à ce stade estimé à 24 000 000 € <p>2 - Décide d'engager la procédure de consultation en vue du choix du maitre d'œuvre</p> <p>3 - Décide que Madame la Maire ou son représentant présidera le jury de concours pour la construction du centre aqualudique de Villejean, et l'autorise à en désigner les membres autres que ceux qui sont membres élus de la commission d'appel d'offres</p> <p>4 - Retient le principe de l'indemnisation et le remboursement de frais divers des personnes extérieures à la Ville de Rennes participant aux travaux des jurys ou des commissions techniques afférentes selon les règles définies</p> <p>5 - Autorise Madame la Maire à signer et à déposer toute demande d'autorisation administrative rendue nécessaire par la réalisation de l'équipement.</p>	
120	Aménagement et services urbains, environnement – Aménagement des quais de Vilaine et du centre-ville nord - Concertation préalable facultative "code de l'urbanisme" – Validation des objectifs et des modalités de la concertation	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)
	<p>1 – Approuve les objectifs et modalités de la concertation, concernant l'aménagement des quais de Vilaine et le centre-ville Nord</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	

121	Aménagement et services urbains, environnement - Place de la Mairie – Aménagements paysagers – Approbation de l'avant-projet et de l'enveloppe financière	Unanimité
	<p>1 - Approuve les études d'avant-projet relatives à la création des aménagements paysagers place de la Mairie</p> <p>2 - Prend acte de l'enveloppe financière globale de l'opération : le coût des travaux est évalué au stade avant-projet à 204 000 €</p> <p>3 - Approuve l'enveloppe financière, pour ce qui concerne les compétences communales, à hauteur de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC (valeur mars 2021)</p> <p>4 - Autorise Madame la Maire à signer l'engagement de l'ensemble des procédures administratives et autorisations d'urbanisme relatives à cette opération.</p>	
95	Enseignement, formation – Pôle Éducatif Simone Veil – ZAC Courrouze - Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche – Révision du coût d'opération	Unanimité
	<p>Approuve la nouvelle enveloppe financière relative à la construction du pôle éducatif Simone Veil : montant prévisionnel affecté aux travaux de 17 490 000 € TTC (valeur avril 2021), auquel s'ajoutent 2 314 000 € TTC d'honoraires d'études, 105 000 € TTC de travaux concessionnaires, 595 000 € TTC d'équipement et de matériel, le 1% artistique pour 122 000 € TTC et 874 000 € TTC de provision pour la marge de tolérance du maître d'œuvre et les aléas de travaux, soit un coût d'opération de 21 500 000 € TTC (valeur avril 2021)</p>	
96	Culture - Action culturelle - Provision Droits culturels-participation - Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2021 au titre de la Provision "Droits Culturels - Participation" et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 2 250 € :</p> <ul style="list-style-type: none">. 1 000 € à l'association Tangram pour le projet de parcours de découverte et de pratique chorégraphique pour les jeunes hospitalisés en pédopsychiatrie sur le site de Bois Perrin (Centre Hospitalier Guillaume Régnier) en lien avec le collectif d'artistes Engrenage(s). 1 250 € à l'association Le Jardin Moderne pour une nouvelle initiative menée avec le collectif d'artistes Les Zickettes à destination de Rennaises non initiées à la pratique musicale en collectif <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.</p>	
97	Culture - Action culturelle - Provision Soutien aux projets et à la création - Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité, 1 conseillère ne prenant pas part au vote (Mme Deniaud)
	<p>1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2021 au titre de la provision "Soutien aux projets et à la création", et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 283 462 € (32 % des projets soutenus sont portés par des femmes, 44 % par des hommes, et 24 % par des équipes mixtes) :</p>	

* Dans le domaine des arts pluridisciplinaires

- . 12 500 € à l'association L'Autre Idée pour la mise en œuvre du projet L'Autre Football du 2 au 9 juin
- . 5 000 € à l'association 16 Rue de Plaisance pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association l'Âge de la Tortue pour la création du spectacle Fusée de détresse #7
- . 3 000 € à l'association Quignon sur Rue pour le développement du projet Cité Fertile

* Dans le domaine du théâtre

- . 8 000 € à l'association École Parallèle Imaginaire (Ecole PI) pour son projet artistique et culturel global
- . 8 000 € à l'association 13/10è en Ut pour son projet artistique et culturel global
- . 8 000 € à l'association Lumière d'Août pour son projet artistique et culturel global
- . 8 000 € à l'association Mirelaridaine pour son projet artistique et culturel global et la mise en place d'un travail de territoire au long cours intégrant le temps fort Les Banquets
- . 8 000 € à l'association Théâtre à l'Envers pour son projet artistique et culturel global
- . 6 000 € au Théâtre de la Parcheminerie pour l'organisation d'un temps fort de travail de création, de médiation et de rencontre avec 5 équipes rennaises et bretonnes au Théâtre de la Parcheminerie en mars 2021
- . 5 000 € à l'association Aïe Aïe Aïe pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Bakélite pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Bob Théâtre pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Kali&Co pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Le Groupe Vertigo pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Réseau Lilas pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Théâtre des Lucioles pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association Bajour pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association la Caravane Compagnie pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association Compagnie 2052 pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association l'Unanime pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association Zic Z'Art (Compagnie Hop ! Hop ! Hop !) pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association Aïda pour la création du spectacle *Jusque très loin*
- . 3 000 € à l'association Vent d'Etoiles pour la création du spectacle *Candidates prétention zéro*
- . 3 000 € à l'association A Corps Perdus pour la création du spectacle *CONNEXION(S)/Récital Technologique*
- . 3 000 € à l'association Public Alea pour la création du spectacle *La Folle Allure*
- . 3 000 € à l'association Version 14 pour la création du spectacle *7 Samouraïs*

- . 3 000 € à l'association Artamuse pour la création du spectacle *Sur le fil*
- . 3 000 € à l'association Les Mimolettes pour l'organisation de la 3^{ème} édition du festival Paillettes & Mimolettes programmée le dimanche 27 juin 2021
- . 2 000 € à l'association Dellie Compagnie pour le développement du projet Dans Le Vif
- . 2 000 € à l'association DETER (Droits pour l'Ensemble du Théâtre Émergent Rennais – ex. Houraillis) pour l'organisation de journées de formation et d'étude en partenariat avec l'université Rennes 2, autour de la question de l'émergence théâtrale à Rennes
- . 1 000 € à l'association La Mort est dans la Boîte pour le projet *Celles d'en Dessous*
- * Dans le domaine des arts de la piste
- . 3 000 € à l'association Ay-Roop pour la création spectacle *Out of the blue*
- . 3 000 € à l'association Collectif Sous le Manteau pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association Una pour la création du spectacle *Et la terre s'est mise à brûler*
- * Dans le domaine de la danse
- . 8 000 € à l'association T.M Project pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Dana pour son projet artistique et culturel global qui vise au développement de liens entre arts et soins
- . 5 000 € à l'association Figure Project pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Louma pour son projet artistique et culturel global
- . 5 000 € à l'association Compagnie Primitif pour son projet artistique et culturel global incluant la tenue d'un temps fort de hip-hop *Rennes Storming*
- . 3 000 € à l'association W pour son projet artistique et culturel global
- . 3 000 € à l'association Les Vagues pour la création du spectacle *WELCOME*
- . 3 000 € à l'association Compagnie Palette pour la création du spectacle *S.A.P.E* (Société des Ambianceurs et des Personnes Élégantes)
- . 3 000 € à l'association Engrenages pour le développement du projet *New Orleans Fever*
- * Dans le domaine de la poésie et de la littérature
- . 5 000 € à l'association La Balade des Livres pour son projet artistique et culturel global
- * Dans le domaine de la Musique
- . 5 500 € à l'association La Famille Walili pour accompagner les projets musicaux de Undertaker et de D-Frakt
- . 4 500 € à l'association Oh Lord pour accompagner les projets musicaux The Caribonds et Hôpes
- . 4 000 € à l'association Chic Fille pour accompagner les projets musicaux Cartelle et d'A trois sur la plage
- . 3 000 € à l'association Etralala pour accompagner les projets de disque et de clip de Moundrag
- . 3 000 € à l'association Ametis pour accompagner la création scène et le clip du projet *Eau Fil de Soi*
- . 3 000 € à l'association Jazz aux écluses pour accompagner les projets de création scène et de disque du quintet Bath Mobile
- . 3 000 € à l'association Les Cris de Vénus pour accompagner les projets de création scène et vidéo de Mélanie Panaget Trio

- . 3 000 € à l'association Figures libres pour accompagner les projets de disque et de clip du groupe Bacchantes
- . 3 000 € à l'association Back2bam Production pour accompagner le projet Yeko de Yohann le Ferrand
- . 3 000 € à l'association Chapokoifer pour accompagner les projets de disque et de clip de Picadilly
- . 3 000 € à l'association la Même Prod pour accompagner le projet de disque et de clip d'Agata Krwawnik
- . 3 000 € à l'association Rituel 111 pour accompagner le projet de disque et de clip du groupe Amablanc
- . 3 000 € à l'association Dancing Robots pour accompagner l'édition 2021 du Made Festival
- . 2 500 € à l'association Hubble production pour accompagner les projets de disque et de clip de Lowdy Williams
- . 2 500 € à l'association La Pulse pour accompagner la 2^{ème} édition de la Biennale de la percussion à Rennes du 25 au 27 juin
- . 2 000 € à l'association Volatine pour accompagner le projet musical *Moutain Dreamer* de Clément Lemennicier
- . 1 500 € à la Compagnie Zadjo pour accompagner les projets de disque de Nora Bisele
- . 1 500 € à l'association Epistolar pour accompagner le projet de disque de Carriegoss
- . 1 500 € à l'association La Nouvelle pour accompagner le projet de disque de Bon Baiser
- . 1 500 € à l'association Maudite Teigne pour accompagner le projet de clip de Mo"Ti Tei
- . 1 500 € à l'association La Forge Spectacle pour accompagner le projet de clip de Forj
- . 1 500 € à l'association Collectif Afterschool pour accompagner le projet de disque de Dude Law
- . 1 500 € à l'association Sublime Bazar pour accompagner le projet de disque de Voden
- . 1 500 € à l'association 3615 pour accompagner le projet discographique et patrimonial relatif au Hot-Club de Rennes
- . 1 500 € à l'association Zéro Stock pour accompagner leur parcours de rencontres et de formation autour des musiques improvisées à Rennes en juin 2021
- * Dans le domaine des arts visuels
- . 2 000 € à l'association Capsule Galerie pour son projet artistique et culturel global
- * Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel
- . 6 000 € à l'association Zéro de conduite pour la mise en œuvre de son projet culturel et artistique global
- . 2 000 € à l'association Talitha pour accompagner le projet Kino Oukho autour de la musique concrète et du cinéma
- * Dans le domaine du patrimoine et des langues et cultures de Bretagne
- . 4 000 € au Conservatoire du patrimoine Hospitalier de Rennes, pour le projet de déménagement de ses collections, conséquence du chantier d'aménagement de l'Hôtel-Dieu, dont la Ville de Rennes est partenaire

. 3 500 € à l'association Institut de la langue gallèse, pour le projet "Transmission de la langue gallèse" qui se décline sur 2 axes : les actions de formation et la réalisation d'une méthode d'apprentissage

* 1 962 € au titre de la compensation des loyers et des charges, répartis comme suit aux associations suivantes

. 850 € à l'association La Caravane Compagnie

. 850 € à la Compagnie Lumière d'août

. 79 € à l'association les amis du peintre Clothilde Vautier

. 183 € à l'association Bing Bang Circus

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.

98 Culture - Action culturelle - Provision Été 2021 - Première attribution de subventions 2021

Unanimité

1 - Approuve une première attribution de subventions pour un montant total de 72 000 € aux bénéficiaires désignés ci-dessous :

. 23 000 € à l'association les Ateliers du vent pour le projet *Les langues de feu*,

. 20 000 € à l'association Teenage Kicks, pour le projet *Dehors!*

. 12 000 € à l'association Asarue, pour le projet *jardin 564*

. 6 000 € à l'association art2Rennes pour l'organisation de 4 dimanches d'exposition à Rennes, dans l'espace public, une rétrospective au Jeu de Paume en août et la production de l'œuvre de 3 artistes plasticiens

. 2 400 € à l'association Le Bon Accueil - REVERB, pour permettre l'exposition à l'orangerie du Thabor en juillet du projet *Reverb* de l'artiste Julien Grossman

. 5 000 € à l'association l'Oeil d'Oodaaq, pour la résidence d'Estelle Chaigne et l'exposition performative de son travail en juillet et pour le projet participatif avec les habitants de Maurepas visant à proposer avec eux une programmation de vidéo d'art sous la forme d'un parcours

. 3 600 € à l'association Capsule galerie, pour la production et l'exposition du travail de Laura Orliac en juillet et de Brice Aulin en août

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.

99 Culture - Action culturelle - Provision - Dispositif « Les Rennais prennent l'Art » - Deuxième attribution de subventions 2021

**Unanimité,
4 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mmes Affilé,
Deniaud, MM. Travers
et Stéphane)**

1 - Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2021 aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 24 300 € :

. 3 000 € à l'association la Balade des Livres pour le projet artistique et culturel "Mots d'amour au Jardin" construit pour et avec les habitants du quartier Saint-Martin

. 800 € à l'association MJC Suède pour le projet artistique et culturel de création d'œuvres à partir de déchets par les habitants avec l'artiste DEUG

. 3 000 € à l'association Maksimart pour le projet de tiers-lieu artistique et culturel nomade et contributif "Le Bleu Nomade" pour le quartier de Cleunay

	<ul style="list-style-type: none">. 1 000 € à l'association La Collective pour le projet "Mothers of Dragons". 3 000 € à l'association 709 Prod pour le projet co-construit avec le Centre Social de Cleunay et l'artiste Lalo, création de chansons avec les habitants. 3 000 € à l'association la Famille Walili pour sa dernière année de permanence au Blosne qui permettra aux artistes du collectif de poursuivre les actions artistiques et culturelles avec les habitants. 2 300 € à l'association Le Souffle et la Flamme pour le projet "la Caravane des marionnettes". 2 200 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux pour le projet mené par le Centre Social Ty Blosne. 1 000 € à l'association La Pie qui Joue pour le projet artistique et culturel implicatif de Rencontres Baroques à Maurepas. 2 000 € à l'association Zéro de conduite pour le projet "Les 3 Petites Tours". 3 000 € à l'association Dounia pour le projet culturel de proximité "Les P'tites Escalles" à Villejean <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.</p>	
101	Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision Fonds aide aux clubs - Première attribution de subvention 2021 Approuve l'attribution d'une subvention au Centre Hospitalier Universitaire de Rennes au titre de l'année 2021 pour un montant de 15 000 € pour son projet de Maison Sport-Santé labellisée par le Ministère chargé des Sports et le Ministère des Solidarités et de la Santé	Unanimité
102	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Antipode MJC - Attribution de subvention d'équipement 2021 - Convention 1 - Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement au titre de 2021 à l'association Antipode MJC pour un montant de 35 000 € 2 - Approuve les termes de la convention financière à intervenir avec l'association Antipode MJC, pour le financement de l'équipement informatiques de la MJC	Unanimité
103	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Équipement - Provision Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) - Aménagements 2021 - Première attribution de subvention 2021 1 - Prend acte des travaux réalisés ou à réaliser par les quatre organismes propriétaires de LCR (Archipel Habitat, Office Public NEOTOA, SA d'HLM Aiguillon Construction et SA d'HLM Espacil Habitat) dans divers locaux collectifs résidentiels, selon le programme 2021 2 – Approuve une première-attribution des subventions d'équipement aux bénéficiaires désignés ci-dessus pour un montant total maximum estimé à 65 000 € au titre de l'année 2021	Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Condolf- Férec, MM. Jeanvrain et Puil)

104	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Fonds d'aide à la vie associative - Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 - Approuve une deuxième attribution de subventions aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 9 500 € :</p> <ul style="list-style-type: none">. 1 000 € à Spacebus pour l'étape rennaise de sa caravane estivale le 18 juillet. Rennes sera cette année le point de départ de la tournée française de l'association et il sera proposé au grand public des animations et des jeux autour de l'astronomie. 8 500 € à Lamas Production pour son projet "Rennes Pôle Nord". L'expédition du navigateur Vincent Grison partant de Rennes le 10 avril, sera suivie en direct par vingt classes et 5 ALSH rennais ainsi que par la bibliothèque Longs-Champs <p>2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.).</p>	
105	Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Provision Jeunes en projets – Troisième attribution de subventions 2021	Unanimité
	<p>1 - Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2021 pour un montant de 4 500 € total aux associations désignées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">. 2 000 € à l'association Comptoir du Doc pour un projet de réalisation de portraits d'habitants du quartier de Maurepas. 2 500 € au GRPAS pour son projet en lien avec le festival "L'autre football" <p>2 - En cas d'annulation tout ou partie du projet et des activités proposées, pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.).</p>	
106	Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Autres actions en faveur des jeunes – Provision engagement citoyen – Deuxième attribution de subventions 2021	Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote (M. Lahais)
	<p>Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2021 pour un montant total de 1 500 € pour l'accompagnement de 22 jeunes dans le cadre de 6 chantiers citoyens durant les vacances de février 2021, selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">. 375 € à l'association Breizh Insertion Sport pour l'accompagnement de 5 jeunes engagés dans 2 chantiers, dans le cadre de mission peinture pendant 5 jours. 480 € à l'association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ile-et-Vilaine (SEA35 - Le Relais) pour l'accompagnement de 8 jeunes engagés dans 2 chantiers, dans le cadre de la "mission peinture" pendant 5 jours et de la "mission déambulation" pendant 3 jours	

	<ul style="list-style-type: none">. 270 € à la MJC Maison de Suède pour l'accompagnement de 5 jeunes engagés dans 1 chantier, dans le cadre d'une "mission passation d'un questionnaire" pendant 4 jours. 375 € à l'association Le Crabe Rouge pour l'accompagnement de 5 jeunes engagés dans 1 chantier, dans le cadre d'une "mission peinture" au Patio pendant 5 jours	
107	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Autres actions en faveur des jeunes - Provision pour projets étudiants – Troisième attribution de subventions 2021 1 - Approuve une troisième attribution de subventions au titre de l'année 2021 pour un montant total de 5 800 € et le versement de la subvention aux associations désignées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">. 1 000 € à l'Association Agroock pour l'organisation, par des étudiants d'Agrocampus Ouest, de la 29ème édition du Festival de musique Agroock.. 2 000 € à la MJC du Grand Cordel pour une programmation de différentes actions culturelles en direction des étudiants de février à avril. 2 800 € à l'association Union Pirate pour l'achat de denrées sèches de qualité qui seront distribuées le mercredi à environ 350 étudiants 2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)	Unanimité
108	Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision pour soutien aux manifestations et projets associatifs - Première attribution de subventions 2021 1 - Approuve une première attribution de subventions aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 4 820 € : <ul style="list-style-type: none">. 1 500 € à l'association Le Grand Cordel MJC pour soutenir le projet "Parcours d'ici le 3 juillet 2021". 3 320 € à l'association France Bénévolat pour son implication dans le dispositif des Volontaires Solidaires 2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)	Unanimité
109	Interventions sociales et santé – Centre de santé du Blosne – Aménagement - Archipel Habitat - Subvention d'équipement 2021 – Convention 1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec Archipel Habitat 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention	Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Condolf- Férec, MM. Jeanvrain et Puil)

110	Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Provision santé – Première attribution de subventions 2021	Unanimité, 2 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Zamord et M. Lahais)
	<p>Approuve l'attribution des subventions pour un montant total de 17 500 € réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">* 10 000 € au Bureau d'Aide Psycho Universitaire (BAPU) – centre de consultation pour les étudiants qui souhaitent une aide psychologique- en soutien au financement d'un poste pour un an* 3 000 € à l'association Air Breizh dans le cadre de son partenariat pour le projet Ambasad'air* 2 500 € à l'École des Hautes Études en Santé Publique pour le projet CUSSH (complex urban systems for sustainability and health) mené avec l'University College of London en lien avec l'EHESP, la Ville de Rennes et Rennes Métropole* 2 000 € à We Ker en soutien au projet "relais santé jeunes" mis en œuvre depuis 2017 (programme de promotion et prévention santé par et pour les jeunes)	
111	Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales – Rennes à la mer et au vert - Été 2021 - Service de transport hebdomadaire - Tarifs	Unanimité
	<p>Fixe, comme indiqué ci-dessous et à compter du 30 juin 2021, les redevances des usagers qui emprunteront le service de transport institué dans le cadre de Rennes à la mer et au vert :</p> <ul style="list-style-type: none">* <u>Plein tarif</u><ul style="list-style-type: none">. Plus de 15 ans et adultes : 11 €. Jeunes de 5 à 15 ans : 6,50 €. Moins de 5 ans : gratuité* Tarif réduit "Sortir !"<ul style="list-style-type: none">. Plus de 15 ans et adultes : 4,50 €. Jeunes de 5 à 15 ans : 2,50 €. Moins de 5 ans : gratuité	
112	Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales – Provision pour l'égalité entre les femmes et les hommes - Deuxième attribution de subvention 2021	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none">1 - Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Rencontre et Culture de la Maison de quartier de Villejean2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)	

113 Famille – Accueil de la petite enfance – Association pour l'Aide Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir (ASFAD) – Convention pluriannuelle valant mandatement – Deuxième avenant – Subvention complémentaire 2021 – DCM 2021-0061 - Modification

Unanimité

- 1 - Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire à titre exceptionnel de 20 000 € à l'ASFAD portant ainsi le montant global à 428 000 € en ajustement de l'écart observé entre le bilan des quatre premiers mois d'activité et le budget prévisionnel, conformément au premier avenant à la convention pluriannuelle valant mandatement n° 2018-0161 avec l'ASFAD, ayant pour effet de modifier la délibération attributive de subventions n° 0061 du 29 mars 2021
- 2 - Approuve les termes du deuxième avenant à cette même convention, ayant pour objet sa prolongation pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021
- 3 - Autorise Madame la Maire à le signer

114 Famille – Accueil de la petite enfance – Association Merlinpinpin – Convention pluriannuelle valant mandatement – Deuxième avenant

Unanimité

- 1 - Approuve les termes du deuxième avenant à la convention pluriannuelle valant mandatement n° 2018-0166 avec l'association Merlinpinpin, ayant pour objet la prolongation de cette convention pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021
- 2 - Autorise Madame la Maire à le signer

115 Famille – Accueil de la petite enfance – Association Parenbouge – Convention pluriannuelle valant mandatement – Deuxième avenant.

Unanimité

- 1 - Approuve les termes du deuxième avenant à la convention pluriannuelle valant mandatement n° 2018-0162 avec l'association Parenbouge, ayant pour objet la prolongation de cette convention pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021
- 2 - Autorise Madame la Maire à le signer

116 Famille – Accueil de la petite enfance – Crèches et halte-garderie parentales et associatives - Provision Crèches parentales Équipement – Attribution des subventions 2021

Unanimité

Approuver une première attribution de subventions 2021 pour un montant total de 7 369 € aux crèches parentales et associatives selon la répartition suivante :

Associations gestionnaires	Dépenses TTC	Montant subvention Ville (40 %)
Les Petits Potes	4 188 €	1 675 €
Poupenn	4 669 €	1 868 €
Les Fruits de la Passion	1 406 €	562 €
Ty Bugalé	4 722 €	1 889 €
Avant-Première Melba	2 569 €	1 028 €
Au Clair de la Lune	868 €	347 €
Total	18 422 €	7 369 €

117	Famille - Accueil de la petite enfance - Etoile Centre d'Information Petite Enfance – Relais Petite Enfance - Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine – Renouvellement	Unanimité
	<p>1 - Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat</p>	
118	Aménagement et services urbains, environnement - Propreté – Local "sanitaires" de la cour taxi de la Gare de Rennes – Contrat de prestation - Approbation	Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Fauchoux, MM. Hervé, Bourcier et Theurier)
	<p>1 - Approuve les termes de la convention de gestion à distance des contrôles d'accès à la cour taxis de la gare et d'exploitation du local sanitaire attenant, conclue avec Rennes Métropole et la société SPL Citédia Métropole</p> <p>2 - Approuve le tarif d'abonnement de 30 € annuel, et la caution de 8 € pour la carte</p> <p>3 – Autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant</p>	
119	Aménagement et services urbains, environnement – Parcelles communales cadastrées section AD numéros 33 et 178 - La Pérelle à Bruz – Bail emphytéotique conclu avec Monsieur et Madame LEYES – Modification assiette bail emphytéotique - Avenant n°1	Unanimité
	<p>Autorise Madame la Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique conclu avec Monsieur et Madame LEYES</p>	
122	Aménagement et services urbains, environnement - Règlement Local de Publicité intercommunal – Débats sur les orientations générales du projet	Le conseil prend acte
	<p>Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain</p>	
123	Aménagement et services urbains, environnement - Rue d'Antrain – Acquisition – Cession	Unanimité
	<p>1 - Décide l'acquisition d'une parcelle de 345m² située en bord de rivière appartenant aujourd'hui à la foncière des Cadets de Bretagne, au prix de 30 €/m². Dans l'attente de la réalisation de l'aménagement de berges, la foncière continuera de disposer de la jouissance de la parcelle</p> <p>2 - Décide la cession d'une parcelle de 138 m² à l'association Abbé Bourdon au prix de 170 €/m²</p> <p>3 – Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques et tous documents subséquents</p>	
124	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Alphonse Guérin – 1 bis rue de la Barbotière - Acquisition d'un immeuble	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)
	<p>1 - Décide l'acquisition du bien sis 1 bis rue de la Barbotière, au prix de 372 500 €, actuellement loué dans le cadre de conventions d'occupation précaires qui seront achevées le jour de l'acquisition</p>	

2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents.

125 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Alphonse Guérin – 38-40 rue Alphonse Guérin – Cession

- 1 - Décide la cession, à l'euro symbolique, à la société Territoires & Développement d'une bande de terrain de 11 m² sise 38/40 rue Alphonse Guérin afin de régulariser la limite cadastrale entre un terrain communal et un terrain appartenant à Territoires & Développement, aménageur de la ZAC
- 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents

Unanimité moins 4 abstentions (Groupe Révéler Rennes), 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)

126 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC de l'Arsenal – Bilan opérationnel de clôture – Suppression de la ZAC

- 1 - Approuve le bilan opérationnel de clôture de la ZAC Arsenal qui s'établit à 21 871 521 €, dont :
 - . 16 835 384 € au titre du bilan aménageur
 - . 920 047 € au titre des équipements publics d'infrastructures (élargissement du bd de la Tour d'Auvergne, de la rue de Redon et de la rue de l'Arsenal ainsi que création de 2 voies internes à la ZAC)
 - . 4 116 090 € au titre des équipements publics de superstructures (parc de stationnement et salle de quartier)
- 2 - Prononce la suppression de la ZAC Arsenal au 1^{er} janvier 2022

Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)

127 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Baud Chardonnet – Garanties partielles d'emprunts – Approbation

- 1 - Accorde la garantie partielle de la Ville de Rennes à Territoires Publics, à hauteur de 80 %, pour un emprunt de 3 000 000 € auprès du Crédit Coopératif (soit une garantie de 2 400 000 €) ; et un emprunt de 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole (soit une garantie de 2 400 000 €), concernant l'aménagement de la ZAC Baud-Chardonnet
- 2 - Autorise Madame la Maire à signer le contrat de prêt qui sera conclu entre le Crédit Coopératif et Territoires Publics et le contrat de prêt qui sera conclu entre le Crédit Agricole et Territoires Publics

Unanimité moins 4 abstentions (Groupe Révéler Rennes) 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)

128 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne Est – Acquisition de lots parking

- 1 - Décide l'acquisition des lots parkings ci-dessous, libres de toute occupation et location, afin de constituer une réserve foncière destinée à accueillir de nouvelles constructions :

Adresse	Référence cadastrale	N° de lot	Tantièmes	Prix en €
43 Avenue des Pays-Bas	LO 12	21	1/95èmes	3000,00

- 2 - Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques à intervenir en la forme notariée et tous documents subséquents.

51 voix pour, 5 voix contre (Groupe Révéler Rennes) et 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

129	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Claude Bernard/Alexandre Duval – 55 boulevard Voltaire - Cession d'un terrain à la SPLA "Territoires Publics"	Unanimité moins 4 abstentions (Groupe Révéler Rennes) 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, MM. Hervé et Dulucq)
<p>1 - Décide la cession, au prix de 170 000 €, à Territoires & Développement, aménageur de la ZAC, d'un terrain communal non bâti de 300 m² situé 55 bd Voltaire, dans le périmètre de la ZAC</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>		
130	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Madeleine – Lot H – Cession de terrain à la SCCV "Arc Promotion Bretagne" – DCM 2019-0235 – Modification	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)
<p>1 - Approuve la modification de la délibération du Conseil Municipal n° 0235 du 24 juin 2019</p> <p>2 – Autorise Madame la Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents.</p>		
131	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Papeteries de Bretagne – Bilan opérationnel de clôture – Suppression de la ZAC	Unanimité
<p>1 - Approuve le bilan opérationnel de clôture de la ZAC Papeteries de Bretagne qui s'établit à 13 467 383 €, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">. 10 727 400 € au titre du bilan aménageur. 1 250 607 € au titre des équipements publics d'infrastructures (aménagement du carrefour entre la voie nouvelle créée pour desservir de la ZAC et la route de Lorient et aménagement des berges de la Vilaine). 1 489 376 € au titre des équipements publics de superstructures (locaux associatifs rue Charles Géniaux) <p>2 - Prononce la suppression de la ZAC Papeteries de Bretagne au 1^{er} janvier 2022.</p>		
132	Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Plaisance – AR 557, 561, 568 et 578 – Déclassement	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)
<p>1 - Constate la désaffectation des parcelles cadastrées AR 557, 561, 568 et 578 d'une superficie de 4 252 m².</p> <p>2 - Prononce le déclassement desdites parcelles</p>		
133	Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville – Contrat de Ville – Nouvelles conventions bipartites – Provisions pour cofinancement des postes adultes-relais – Première attribution de subventions 2021	Unanimité
<p>1 - Approuve le cofinancement des postes adultes-relais</p> <p>2 - Approuve les termes des conventions bipartites à conclure avec la MJC Maison de Suède et l'Association Si On S'Alliait</p>		

3 - Autorise Madame la Maire à les signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale des contrats

134 Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville – Contrat de Ville - Provision pour diverses actions – Première attribution de subventions 2021 **Unanimité**

1 - Approuve une première attribution de subvention en apportant le soutien à 22 projets d'associations et organismes porteurs pour un montant total de 57 100 €, comme indiqué ci-après :

- . Cercle Paul Bert – Nutrition, sport et insertion (Cleunay) – 3 000 €
- . Cercle Paul Bert – BREQ'in Sport (Bréquigny) – 3 000 €
- . Cercle Paul Bert – Plan d'animation Espace Public été 2021 (Bréquigny) – 1 500 €
- . MJC Maison de Suède – La ferme suédoise – 1 000 €
- . Cercle Paul Bert – Summer Landrel (Le Blosne) – 1 000 €
- . Anime et Tisse – 100 voix internationale – 2 000 €
- . Cadets de Bretagne – Mobil'toi – 5 000 €
- . Les films du Macadam – Stéréoclip – 2 000 €
- . Secours catholique – L'étal convivial – 2 000 €
- . Un cabinet photographique – Fabrique photographique coopérative – 2 600 €
- . Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35) – Insertion sociale des femmes des quartiers sensibles – 2 000 €
- . Estinumérique – Te[a]ch-Me Rennes – 1 000 €
- . Langue et communication – ASL Le français en radio – 2 000 €
- . Langue et communication – Ateliers sociolinguistique d'été – 3 000 €
- . Langue et communication – Passeport insertion – 6 000 €
- . PRISME – ASL Passerelle vers l'emploi – 6 000 €
- . Proximité – Parrainages individuels de collégiens et lycéens par des bénévoles actifs dans le monde du travail – 5 000 €
- . UFOLEP 35 – Cycles multisports à Villejean et Bréquigny – 3 000 €
- . AY ROOP – Tous en piste Résidence de territoire à Villejean – 2 000 €
- . Cercle Paul Bert – Berry plage 2021 (Villejean) – 1 000 €
- . Club Pugilistique Rennes Villejean – Ecole de boxe – 2 000 €
- . UFOLEP 35 – Villej'en sport – 1 000 €

2 - Autorise Madame la Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la présente délibération

135 Aménagement et services urbains, environnement – Politique de la Ville – Contrat de Ville – Provision pour diverses actions – Deuxième attribution de subventions 2021 – Renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectifs **Unanimité,
2 conseillères ne
prenant pas part au
vote**

1 - Approuve l'attribution des subventions d'un montant total de 18 166 € réparti en 1 000 € à l'association "Déclit Femmes", 7 700 € à l'association "GRPAS" et 9 466 € à l'association "Réseau Louis Guilloux"

2 - Approuve les termes des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs à conclure avec l'association "Déclit Femmes", l'association "GRPAS" et l'association "Réseau Louis Guilloux"

3 - Autorise Mme la Maire à les signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale de la convention

(Mmes Boukhenoufa et Letourneux)

4 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)

136 Aménagement et services urbain, environnement – Provision actions quartiers – Première attribution de subventions 2021

- 1 - Approuve l'attribution des subventions aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 14 470 € :
- * Quartier Maurepas/Bellangerais :
 - . 600 € à l'association Quartier Armorique pour une Formation des habitants à la permaculture dans le jardin partagé Armorique tout au long de l'année
 - . 846 € à l'association Animation et gestion des Longs Prés-Centre socio-culturel Longs Prés pour la Balade contée sur le quartier le 2 juin
 - . 860 € à l'association La Pulse pour la Biennale internationale de percussions le 26 juin
 - . 1 079 € à l'association La Rive Club M'Aide pour une sortie annuelle en septembre : journée au Mont Saint Michel et visite des parcs à moules en train marin à destination des adhérents de l'association
 - . 2 000 € à l'association Coop de Maurepas ainsi répartis :
 - 1 000 € pour le Carnaval de Maurepas
 - 1 000 € pour des Ateliers avec les habitants tout au long de l'année 2021
 - * Quartier Cleunay/Arsenal-Redon/Courrouze :
 - . 800 € à l'association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) pour le centre social Cleunay pour le Projet Radio Good Morning Cleunay : réalisation de chroniques radio en avril (diffusion en mai)
 - . 1 000 € au Comité de quartier de Cleunay pour une participation au Journal Le Pont 9 pour trois parutions dans l'année destinées aux résidents, associations, commerçants et entreprises du quartier ainsi qu'aux institutions
 - * Quartier Le Blosne :
 - . 535 € à l'association Au P'Tit Blosneur pour une participation à l'ouverture du Café associatif (mise à disposition de jeux de société, journaux, un espace dédié à la couture, un repair café dédié au petit bricolage)
 - . 1 000 € à l'association Erébé Kouliballets pour Tout à coup du 22 au 26 juin
 - . 1 600 € à l'association Le Souffle et la Flamme pour "Evènement multiculturel" les 22 et 26 mai. Le spectacle de marionnettes "Chasca et la montagne sacrée" a été retenu dans le cadre du festival "Rennes au pluriel" programmé le 25 mai
 - . 2 200 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux Ty-Blosne pour "La tête, le corps et le cœur : il faut que tout soit aligné pour aller bien" tout au long de l'année 2021. Il s'agit de la réalisation d'un recueil collaboratif et participatif de la période Covid vécue dans le quartier en mettant en avant différentes formes d'expressions (témoignages, illustrations, peinture, photos (avec une photographie), collages).
 - * Quartier Bréquigny :
 - . 250 € à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Bréquigny pour une participation aux cafés halls aux Clôteaux et Haut-Blosne qui se déroulent une fois par semaine du 25 mars au 1er juillet

**Unanimité,
4 conseillers ne
prenant pas part au
vote (Mmes Affilé,
Deniaud, MM. Travers,
Stéphan)**

- . 350 € à l'association Chez Henri – Jardin partagé pour l'opération Animation Jardin partagé 2021
- . 600 € à l'association L'ETTRE pour l'opération "La mode dans la rue" le 24 juillet
- . 750 € à la MJC Maison de Suède pour "Copenhague sans déchets" sur l'année 2021 : volonté commune des habitants, des pouvoirs publics, du bailleur et de l'association d'agir sur la question suite au constat de nombreux déchets "polluants" sur le square Copenhague

2 - En cas d'annulation de certaines manifestations ou activités, pour des raisons liées à la situation sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)

137 Aménagement et services urbains, environnement - Réfection de la chaufferie des serres horticoles - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Marché de maîtrise d'œuvre **Unanimité**

Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle et le programme, relatifs à la réfection de la chaufferie des serres horticoles :

- * Le programme prévoit le remplacement de l'actuelle chaudière bois avec augmentation de la part du chauffage produit par le bois dans une proportion de 80 à 90 % (contre 65 % jusqu'à présent) et la rénovation ou le remplacement de la chaudière gaz existante. Il tiendra également compte de la réflexion sur l'optimisation du chauffage des serres avec le basculement de 2 serres d'un climat chaud (entre 16 et 22 °C) à un climat tempéré (11°C) avec une économie d'énergie estimée à un peu plus de 20 %
- * Le coût global de l'opération est estimé à 747 000 € TTC
- * La durée des travaux est évaluée à 7 mois. La livraison de l'équipement est prévue pour novembre 2023

138 Aménagement et services urbains, environnement - Provision pour associations diverses – Première affectation de crédits 2021 **Unanimité**

Approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association OGEC du Lycée de la Salle pour la réalisation d'un film documentaire sur l'avenir à horizon 2050 vu par des lycéens

139 Aménagement et services urbains, environnement - Développement durable - Occupation du domaine public communal - Copropriété Les Longs-Champs - Plan d'Eau Incendie (PEI) - Convention **Unanimité**

1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec la copropriété Les Longs-Champs, relative à la mise à disposition d'un terrain de 12,6 m² situé à proximité de l'étang des Longs-Champs, destiné à l'implantation d'un ouvrage utilisé par le SDIS 35 à usage de lutte contre l'incendie au centre commercial (puisage de l'eau)

- * L'autorisation conclue pour 10 ans pourra être reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans sans que sa durée totale n'excède 20 ans
- * Pour cette occupation, le centre commercial versera à la Ville une redevance de 31,95 €/m²/an (montant révisable)

2 - Autorise Madame la Maire à signer la convention ainsi que les avenants particuliers éventuellement nécessaires dans la mesure où ceux-ci ne remettent pas en cause l'économie initiale de la convention

140 Aménagement et services urbains, environnement – Syndicat Intercommunal Zone d'Activités Nord – Rapport d'activité 2020

Le conseil prend acte

Prend acte du compte rendu de l'activité du Syndicat Intercommunal Zone d'Activités Nord pour l'année 2020

* Pour l'année 2020, l'activité se résume comme suit :

- Préparation à la cessation d'exercice des compétences et dissolution du SIZAN : prolongation de l'existence du SIZAN jusqu'en 2021 pour permettre la perception du FCTVA sur les travaux réalisés en 2019
- Renouvellement du Comité Syndical
- Compte administratif 2020 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	27 955,56 €	32 314,10 €	4 358,54 €
Investissement	163 045,50 €	895 213,49 €	732 167,99 €
Total	191 001,06 €	927 527,59€	736 526,53 €

141 Action économique - Actions pour l'emploi - Provision emploi associatif - Conventions bipartites - Première attribution de subventions 2021

Unanimité

1 - Approuve les termes des conventions bipartites et avenant à conclure avec les associations ci-après mentionnées :

. Association Crab Cake Corporation : poursuite d'une aide au poste de chargé de production et de communication

Période de convention : 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024. Pour cette durée, le soutien apporté sera de 5 000 € par an sur la base d'un temps plein

. Association Comptoir du Doc : poursuite d'une aide au poste de médiateur culturel

Période de convention : 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024. Pour cette durée, le soutien apporté sera de 8 000 € par an sur la base d'un temps plein

2 - Autorise Madame la Maire à signer les conventions, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat

142 Relations internationales – Provision Aide aux pays en développement – Deuxième attribution de subventions sur provision 2021 – Soutien à l'Association de Jumelage-Coopération Rennes-Plateau Dogon (AJCRPD) et à l'association Langue et Communication

Unanimité

Approuve une deuxième attribution de subventions sur provision 2021 pour un montant total de 16 500 €, répartie comme suit :

- . 6 400 € au profit de l'Association de Jumelage-Coopération Rennes- Plateau Dogon (AJCRPD) pour couvrir les frais de fonctionnement de la Maison de la Coopération, y compris l'emploi d'un gardien

	<ul style="list-style-type: none">. 7 600 € au profit de l'Association de Jumelage-Coopération Rennes-Plateau Dogon (AJCRPD) pour assurer les frais de fonctionnement de la coordination de l'association à Bandiagara, qui incluent les coûts relatifs à l'emploi d'un salarié à Bandiagara, chargé d'assurer le suivi des projets associatifs, ainsi que ses moyens de travail. 2 500 €, au profit de l'association "Langue et Communication" pour la mise en place d'ateliers linguistiques "radio langue et citoyenneté"	
143	Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte-rendu du mois de février 2021 Prend acte du compte-rendu du mois de février 2021	Le conseil prend acte
144	Administration générale – Personnel – Processus électoraux – Double scrutin (Départementales/Régionales) - Rémunérations de personnels non permanents Adopte les modalités et taux de rémunération des personnels participant à tous les processus électoraux dans le cadre des scrutins politiques. Les dépenses sont inscrites au budget 2021 de la Ville	Unanimité
145	Administration générale - Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emploi au titre de l'année 2021 – Deuxième complément Approuve les modifications qui se traduisent par trois créations de postes	Unanimité
146	Administration générale - Déplacements Métropolitains – Exercices 2015 et suivants – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Communication de la lettre d'observations définitives Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant déplacements urbains pour les exercices 2015 et suivants	Le conseil prend acte
147	Administration générale – Désignation de représentants dans divers organismes extérieurs - Complément Procède à la désignation des représentants de la Ville de Rennes auprès de France Urbaine : Candidats : MM. Hervé, Travers, Mme Rousset (49 voix), Mme Gandon (10 voix)	Élection : MM. Hervé, Travers et Mme Rousset
148	Finances - Divers équipements - Programme d'emprunts 2021, placements et gestion de la trésorerie auprès des organismes et établissements financiers – Gestion active de la dette 1-Autorise Madame la Maire à procéder à la réalisation des emprunts de l'année dans la limite des autorisations budgétaires (budget primitif et décisions modificatives) et aux éventuelles opérations de réaménagements, et, à cette fin, à : <ul style="list-style-type: none">. lancer des consultations bancaires ou obligataires auprès de plusieurs établissements financiers, sur des durées maximum de 30 ans, et choisir les meilleures offres au regard des conditions proposées	Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Révéler Rennes et Libre d'Agir pour Rennes)

- . signer les contrats répondant aux conditions posées dans cette délibération, définir le type d'amortissement et procéder si besoin, à des différés d'amortissement, des consolidations ou des tirages échelonnés dans le temps
- . procéder à des règlements anticipés d'échéances d'annuités, des remboursements anticipés et/ou des renégociations d'emprunts et, pour ces réaménagements, à passer du taux variable au taux fixe et inversement, à modifier l'index de taux d'intérêt, la périodicité ou le profil de remboursement
- . conclure tout avenant destiné à introduire dans un contrat une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus

2 - Autorise Madame la Maire à mettre en place des opérations de sécurisation de l'encours et, à cette fin, à :

- . recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou, au contraire, de profiter d'éventuelles baisses. Les opérations de couverture des risques de taux pourront être des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), des contrats d'accord de taux futur (FRA), des contrats de garantie de taux plafond (CAP), de garantie de taux plancher (FLOOR) ou de garantie des taux plafond et plancher (COLLAR)
- . signer tous les documents nécessaires à la contractualisation de ces couvertures (confirmations, contrats, avenants) ainsi qu'à passer les ordres pour les opérations arrêtées directement auprès des salles des marchés (ordres téléphoniques, télécopies...)
- . signer les conventions relatives à la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture sur les contrats constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice. L'encours sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette et la durée des couvertures ne pourra dépasser la durée résiduelle des emprunts adossés. Pour ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés

Les index des contrats d'emprunts et des contrats de couverture seront les taux monétaires européens courants : l'EONIA/ESTER et ses dérivés, les taux interbancaires européens (EURIBOR), les taux obligataires (TME, TMO, TEC) ou tout autre index communément utilisé sur ce type d'opérations (Livret A...). Les produits seront classés "A1" selon la nomenclature « Gissler »

3 - Autorise Madame la Maire à effectuer une gestion active de la trésorerie et, à cette fin, à :

- . procéder à des placements de trésorerie, pour une durée inférieure à l'année budgétaire, si des excédents de trésorerie sont constatés et selon les dispositions prévues
- . choisir le ou les prêteurs de la ligne de trésorerie en fonction des offres proposées et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et à l'utilisation de ces lignes

Le Conseil municipal fixe le montant maximum des lignes de trésorerie, en 2021, à hauteur de 50 M€ pour le budget principal et à 0,050 M€ pour le budget photovoltaïque, l'utilisation des tirages de trésorerie étant arbitrée avec celle des NEU-CP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 42.

La Secrétaire,

Marion DENIAUD

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 30 avril 2021

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ